



# PROVINCE DE QUÉBEC

## Municipalité de Calixa-Lavallée

---

Règlement n° 236-2  
Règlement modifiant le règlement n° 236 relatif aux nuisances et à la paix publique afin de modifier l'article n° 40 intitulé « Entrave » et de prévoir une disposition relative aux rassemblements lors de mesures de sécurité publique

### AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Calixa-Lavallée, que :

Lors de la séance ordinaire du 9 avril 2020, le Conseil municipal de Calixa-Lavallée a adopté le règlement ci-haut mentionné.

Une copie de ce règlement peut être consultée au bureau de la Municipalité.

Ce règlement entre en vigueur dans les délais prévus par la Loi.

---

*Directrice générale et secrétaire-trésorière*  
*Suzanne Francoeur*

---

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Suzanne Francoeur, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant des copies aux endroits désignés, le 9 avril 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 9 avril 2020.

Signé par : \_\_\_\_\_  
Suzanne Francoeur  
Directrice générale et secrétaire-trésorière